

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

REGLEMENT GENERAL
« La Mirabal »
Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes

Challenge connecté

Du Samedi 9 novembre au Samedi 23 novembre 2024

Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne

Dimanche 24 novembre 2024

**L'inscription à « LA MIRABAL »
Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes
implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous**

Chaque personne inscrite devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires en vigueur à la date de l'évènement (connecté et en présentiel).

Chacun·e devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

L'organisation peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement.

Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de LA MIRABAL www.lamirabal-tremplin94.org.

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

Article 1 : RENSEIGNEMENTS

TREMPLIN 94 SOLIDARITÉ FEMMES – LA MIRABAL, 8 boulevard Pablo Picasso 94 000 CRETEIL

Tel. 01.49.77.10.34
Courriel. lamirabal@tremplin94.org
Site internet. www.lamirabal-tremplin94.org
Facebook. La Mirabal
Instagram. Lamirabal.tremplin

Article 2 : EPREUVES

Tremplin 94 Solidarité Femmes, association référente « Violences au sein du couple » dans le Val-de-Marne organise LA MIRABAL, Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes :

Des épreuves connectées qui se tiendront du **samedi 9 novembre 8h au samedi 23 novembre 2024 18h** :

- Courses 5 km et 10 km
- Marche d'engagement à allure libre et distance libre

La Mirabal sera dans toute la France. Chacun·e pourra décider du lieu et de l'heure de son départ, de courir seul·e ou accompagné·e.

Au Parc du Tremblay le **DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024**

161 boulevard de Stalingrad à Champigny-sur-Marne (94500)

- Cinq épreuves pédestres

Horaire	Épreuve	Parcours	Année naissance	Nombre de dossards disponibles
9h30	Course 5 km – Course "Maria Teresa" (femmes et hommes)	1 boucle de 5 km	à partir de 14 ans (2010)	250
9h30	Course 10 km "Patria" (femmes et hommes)	2 boucles de 5 km	à partir de 16 ans (2008)	500
11h15	Course Jeunes (filles et garçons 12-15 ans)	2 km (2 boucles de 1 km)	2012 à 2009	100
11h30	Course Avenir (filles et garçons 7-11 ans)	1 boucle de 900 m	2017 à 2013	100
12h	Marche d'engagement "Minerva" (tout public)	3 km environ	Tout âge	Pas de dossard

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

Possibilité de participer à la Course de 5 km « Maria Teresa » ou de 10 km « Patria » en individuel OU en duo mixte.

Définition du Duo mixte :

- une équipe de 2 : une femme et un homme,
- toutes catégories d'âge confondues (à partir de 14 ans pour le 5 km, à partir de 16 ans pour le 10 km),
- les deux coureurs·euses doivent impérativement arriver ensemble sur la ligne d'arrivée,
- chaque personne doit s'inscrire individuellement et nommer son Duo (obligatoire),
- les premiers Duo mixte sont récompensés sur le 5 km et sur le 10 km.

Les équipes les plus nombreuses sont récompensées (cf. article 14. Récompenses).

Parcours disponibles sur www.lamirabal-tremplin94.org.

Les lieux de départ s'effectuent à proximité de la salle polyvalente du **Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne, entrée par le 161 boulevard de Stalingrad** (parcours dans le Parc du Tremblay). L'arrivée s'effectue au même endroit.

Les courses et la marche sont exclusivement réservées aux participant·es dûment inscrit·es.

Les accompagnateurs·trices sont formellement interdit·es sur la totalité des parcours.

PROGRAMME DE L'ÉVÈNEMENT DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024

8h - 14h Village d'information et de sensibilisation

A partir de 8h et jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque épreuve : inscription et retrait des dossards

9h15 Echauffement en musique

9h30 Départ de la course *Maria Teresa* 5 km chronométrée :
+ 14 ans, en individuel ou Duo mixte (équipe de 2 : une femme et un homme)

9h30 Départ de la course *Patria* 10 km chronométrée :
+ 16 ans, en individuel ou Duo mixte (équipe de 2 : une femme et un homme)

10h15 Remise des récompenses 5 km

10h35 Présentation des initiatives et des engagements locaux

10h50 Remise des récompenses 10 km

11h15 Départ de la Course Jeunes de 2 km : 12-15 ans

11h30 Départ de la Course Avenir de 900 m : 7-11 ans

12h Départ de la Marche d'engagement *Minerva*
(tout public, allure libre, environ 3 km)

13h15 Remise du trophée de l'équipe la plus nombreuse à la Marche d'engagement
Remise du prix à la·au gagnant·e de « l'escape game » 2024

14h00 Fin de la manifestation au public

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

Article 3 : INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENT – CHALLENGE CONNECTE

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscriptions sur notre site internet www.lamirabal-tremplin94.org

Participations du samedi 9 novembre 8h au samedi 23 novembre 2024 18h.

Course 5km : A partir de 14 ans.

10km : A partir de 16 ans.

Marche d'engagement : tout âge, distance libre.

Pour ces différentes épreuves connectées, une autorisation pour les mineur·es sera validée en ligne par les parents.

Toutes les personnes inscrites déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels.

Les épreuves connectées de « La Mirabal » sont non encadrées par l'organisateur.

Tous·tes les inscrit·es participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 5km ou 10 km demande un entraînement adapté, tous·tes les participant·es doivent être sûr·es de leur état de bonne forme physique pour réaliser le Challenge Connecté.

En souscrivant à la course, les participant·es déclarent être informé·es de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité.

Elles et ils dégagent l'association Tremplin 94 Solidarité Femmes, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cet évènement connecté.

L'ORGANISATION DU CHALLENGE CONNECTE

COMMENT ÇA MARCHE ?

> JE CHOISIS MA DISTANCE (course 5 km, course 10 km ou marche) ET JE M'INSCRIS sur www.lamirabal-tremplin94.org

> JE TÉLÉCHARGE MON DOSSARD ET JE LE PARTAGE SUR LES RESEAUX SOCIAUX

> J'EFFECTUE MON EXPLOIT OÙ ET QUAND JE VEUX (AVEC OU SANS MONTRE CONNECTÉE)

> JE TÉLÉCHARGE MON RESULTAT AVEC LE LIEN REÇU À L'INSCRIPTION (soit avec mon appli running – obligatoire pour les 10 premiers·ières du classement, soit en déclaratif)

> JE SUIS CLASSÉ·E, JE TÉLÉCHARGE MON DIPLOME ET JE PARTAGE MON ENGAGEMENT POUR L'EGALITE ET CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AVEC MES AMI·ES SUR LES RESEAUX SOCIAUX !

TARIFS D'INSCRIPTION

Course 5 km, course 10 km et marche : **5 €** (+ 0,50 € de frais de transaction)

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

**Article 4 :
INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS – PARC DU TREMBLAY
DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024**

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

COURSE 5 KM : Il s'agit d'une course à pied chronométrée, ouverte à toute personne, femme ou homme, de plus de 14 ans (année 2010 et avant), licenciée ou non.

COURSE 10 KM : Il s'agit d'une course à pied chronométrée, ouverte à toute personne, femme ou homme, à partir de 16 ans (année 2008 et avant), licenciée ou non.

Course inscrite au Challenge « ORPI » des Courses Hors-stade du Val-de-Marne. Plus d'informations sur le site <http://www.athle94.org/>.

Au regard de l'article 231-2-1 du Code du Sport, toute participation à « La Mirabal » est soumise à la présentation obligatoire par les participant·e. à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « *Pass'Event J'aime Courir* » délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

A compter du 1^{er} septembre 2024, il n'y a plus d'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication en compétition, les participant·es devront présenter :

- une attestation du Parcours de Prévention Santé (PPS) en cours de validité (3 mois).

Ces documents sont exigés pour validation définitive de l'inscription. Les inscriptions par Internet seront validées par l'organisateur dès la réception des documents demandés.

La validité de la licence ou de l'attestation du Parcours de Prévention Santé s'entend le jour de la manifestation.

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

ATTENTION

La responsabilité de l'organisateur étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la Fédération Française d'Athlétisme.

Lors de l'inscription, **chaque mineur·e doit également remettre une autorisation parentale signée :**

« Je soussigné·e en qualité de mère/père ou tuteur·trice mon enfant à participer au 5 km ou au 10 km lors de LA MIRABAL le 24 novembre 2024. Je déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 Solidarité Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu au cours de cette manifestation. En cas d'accident, j'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant ».

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Participation des athlètes en situation de handicap

Athlète Déficient Visuel :

- L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont indissociables ;
- L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide ;
- Le guide doit être identifié par une chasuble de couleur vive et repérable.

Athlète en fauteuil :

Pour des raisons de dénivelés et de passages en dévers, les fauteuils ne sont pas autorisés. La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrent·es, et que le nombre d'accompagnateurs·trices soit limité à 6. Ces accompagnateurs·trices seront dotés·es de dossards, mais non inclus·es au classement général où figurera seulement la Joëlette.

La Course Avenir

Il s'agit d'une course d'environ 900 m, non chronométrée, sans classement, ouverte aux enfants de 7 à 11 ans (années 2017 à 2013).

Lors de l'inscription, pour chaque enfant **une autorisation parentale signée doit être obligatoirement remise :**

« Je soussigné·e en qualité de mère/père ou tuteur·trice mon enfant à participer à la Course Avenir lors de LA MIRABAL le 24 novembre 2024. Je déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 Solidarité Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu au cours de cette manifestation. En cas d'accident, j'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant ».

Sans inscription et présentation de l'autorisation parentale signée, les participant·es ne pourront pas prendre le départ de la course.

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

La Course Jeunes

Il s'agit d'une course d'environ 2 km, non chronométrée, sans classement, ouverte aux enfants de 12 à 15 ans (années 2006 à 2009).

Lors de l'inscription, pour chaque enfant **une autorisation parentale signée doit être obligatoirement remise** :

« *Je soussigné·e en qualité de mère/père ou tuteur·trice mon enfant à participer à la Course Jeunes lors de LA MIRABAL le 24 novembre 2024. Je déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 Solidarité Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu au cours de cette manifestation. En cas d'accident, j'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant* ».

Sans inscription et présentation de l'autorisation parentale signée, les participant.es ne pourront prendre le départ de la course.

La Marche d'engagement

Il s'agit d'une marche d'environ 3 km, à allure libre, ouverte à toute personne. Elle est non chronométrée, sans classement. Les mineur·es doivent être accompagné·es ou avoir remis une autorisation parentale lors de leurs inscriptions pour pouvoir y participer.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont individuelles.

Pour les inscriptions groupées (clubs, associations, entreprises...), se renseigner auprès de l'organisation à lamirabal@tremplin94.org.

Pour les cinq épreuves, les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

- **Inscriptions sur internet**

A partir du SAMEDI 20 JUILLET 2024 à 10h00,

sur le site www.lamirabal-tremplin94.org, avec paiement en ligne à partir d'une plateforme bancaire sécurisée. Les frais de transaction sont de 1 €.

Les inscriptions sur internet seront closes le vendredi 22 novembre 2024 à 17h.

- **Inscriptions sur place**

Salle polyvalente du Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne (entrée 161 boulevard de Stalingrad) :

Le samedi 23 novembre 2024 de 14h à 17h

Le dimanche 24 novembre 2024 dès 8h00 (jusque 30 min avant le départ de chaque épreuve) :

- | | |
|---|---------------|
| - Pour le 5 km et 10 km (en individuel et Duo mixte) | de 8h à 9h |
| - Pour la Course Jeunes | de 8h à 10h45 |
| - Pour la Course Avenir | de 8h à 11h |
| - Pour la Marche d'engagement (en individuel et par équipe) | de 8h à 11h30 |

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

Possibilité de s'inscrire sur deux épreuves :

- 5 km (en individuel ou Duo mixte) et Marche d'engagement
- Ou 10 km (en individuel ou Duo mixte) et Marche d'engagement
- Ou Course Jeunes et Marche d'engagement
- Ou Course Avenir et Marche d'engagement.

L'équipe la plus nombreuse est récompensée sur les courses de 5 km et 10 km confondues.

Lors de l'inscription individuelle ou Duo mixte, préciser le nom de son équipe.

TARIFS D'INSCRIPTION

5 km (individuel et Duo mixte)

- 10 €/personne avant le samedi 23 novembre 2024
- 12 € sur place/personne les samedi 23 et dimanche 24 novembre 2024

10 km (individuel et Duo mixte)

- 12 €/personne avant le samedi 23 novembre 2024
- 15 € sur place/personne les samedi 22 et dimanche 24 novembre 2024

Course Jeunes (12-15 ans) : gratuite

Course Avenir (7-11 ans) : gratuite

Marche d'engagement (individuel et équipe)

- 1 €/personne minimum pour les plus de 16 ans.

Aucune inscription et modification ne seront prises par téléphone.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Il est expressément rappelé que tous et toutes les marcheurs-euses et les coureurs-euses participent à cette manifestation sous leur propre responsabilité ou celle de leurs parents ou tuteurs-trices.

Article 5 :

REMISE DES DOSSARDS POUR LE 5 KM ET LE 10 KM (Individuel et Duo Mixte)

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :

- **Le samedi 23 novembre 2024 de 14h à 17h** à la salle polyvalente du parc du Tremblay ;
- **ou le dimanche 24 novembre 2024 de 8h à 9h** aux stands du 5 km et 10 km, à la salle polyvalente du parc du Tremblay.

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque épreuve.

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre par quatre épingles (à la charge du coureur-euse). Il doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur un sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureurs-euses qui prendraient le départ sans dossard.

Article 6 : REMISE DES DOSSARDS POUR LES COURSES JEUNES ET AVENIR

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :

- **Le samedi 23 novembre 2024 de 14h à 17h** à la salle polyvalente du parc du Tremblay ;
- **ou le dimanche 24 novembre 2024 de 8h à 9h** au stand Course Jeunes et Avenir, à la salle polyvalente du parc du Tremblay.

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque épreuve.

Article 7 : REMISE DU GOODIES « La Mirabal » POUR LA MARCHE D'ENGAGEMENT

Les goodies « La Mirabal » édition 2024 sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :

- **Le samedi 23 novembre 2024 de 14h à 17h** à la salle polyvalente du parc du Tremblay ;
- **ou le dimanche 24 novembre 2024 de 8h à 9h** au stand Marche d'Engagement, à la salle polyvalente du parc du Tremblay.

•

ATTENTION

L'inscription et le retrait du goodies « La Mirabal » édition 2024 sont obligatoires pour participer à la marche.

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

Article 8 : CHRONOMETRAGE

Pour le 5 km et 10 km (en individuel et Duo mixte), un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé par une société de chronométrie agréé par la Fédération Française d'Athlétisme (ProTiming France). Chaque concurrent·e disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restituée à l'arrivée (puce jetable). Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard ne devra pas être plié et la puce ne devra pas être décollée ou déplacée. PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.

Les résultats des courses 5 km et 10 km seront disponibles sur le site internet de LA MIRABAL (www.lamirabal-tremplin94.org) juste après la manifestation. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participant·es peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour Ia FFA, en faire directement Ia demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

Les Courses Jeunes et Avenir ne sont pas chronométrées et donne lieu à aucun classement.

La Marche d'engagement (allure libre) n'est pas chronométrée et donne lieu à aucun classement.

Article 9 : RAVITAILLEMENT

Pour le 5 km : à l'arrivée de l'épreuve
Pour le 10 km : à mi-parcours (eau disponible) et à l'arrivée de l'épreuve
Pour la Course Jeunes : à l'arrivée de l'épreuve
Pour la Course Avenir : à l'arrivée de l'épreuve
Pour la Marche d'engagement : à l'arrivée de l'épreuve.

Article 10 : CONSIGNES – VESTIAIRES - PARKING

Vestiaires – douches

Possibilité de se changer et de se doucher dans des vestiaires.

Consignes

Dépôt de sacs sous surveillance.

Stationnement

1 000 places de stationnement sur les parkings placés aux 5 entrées comprenant des places réservées pour les personnes handicapées. Entrée la plus proche de l'évènement : 161 boulevard de Stalingrad 94500 Champigny-sur-Marne.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.

Article 11 : ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs·trices, coureurs·euses et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons, ...) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur·euse veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

Article 12 : SECURITE DU PARCOURS

Les marcheurs·euses et les coureurs·euses s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé.

Des signaleurs·euses seront présent·es pour assurer la sécurité aux points sensibles.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours.

Article 13 : RECOMPENSES

Pour les Courses du 5 km et 10 km (en individuel, Duo mixte et équipe la plus nombreuse), l'organisateur procédera à la remise des récompenses à 10h15 et 10h50.

Pour le 5 km :

- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de la course
- la 1ère et le 1er de chaque catégorie d'âge
- les 3 premières équipes « Duo mixte »

Pour le 10 km :

- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de la course
- la 1ère et le 1er de chaque catégorie d'âge
- les 3 premières équipes « Duo mixte »

L'équipe la plus nombreuse (courses 5 km et 10 km confondues) sera récompensée.

Un·e concurrent·e qui pourrait cumuler 2 podiums (exemple pour le classement scratch et premier M1) ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux.

Par ailleurs, le podium Duo Mixte prime sur le classement individuel. La·le concurrent·e sera donc récompensé·e uniquement pour son podium en Duo Mixte.

Seul·es les concurrent·es présent·es à la cérémonie des récompenses pourront prétendre à leurs lots.

Pour la Course Jeunes, chaque participant·e sera récompensé·e à l'arrivée.

Pour la Course Avenir, chaque participant·e sera récompensé·e à l'arrivée.

Pour la Marche d'engagement, possibilité de s'inscrire par équipe.

L'équipe la plus nombreuse sera récompensée, à 13h15 dans la salle polyvalente du parc du Tremblay.

Article 14 : SERVICE MEDICAL

Il est assuré par la Protection civile.

136 rue de Paris
94220 CHARENTON-LE-PONT
06.27.77.53.51
lamirabal@tremplin94.org
N° SIRET : 404 112 757 00020 - APE 9499 Z

Article 15 : ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous·tes les participant·es aux courses et à la marche « LA MIRABAL Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes ».

Les licencié·es bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participant·es de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent·e doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Chaque participant·e déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 Solidarité Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu lors du challenge connecté du samedi 9 novembre 2024 au samedi 23 novembre 2024 et le dimanche 24 novembre 2024 au cours de l'évènement.

Article 16 : DROITS A L'IMAGE

Tout·e concurrent·e autorise expressément les organisateurs·trices de « La Mirabal » ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles la·le concurrent·e pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à « La Mirabal », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 17 : ANNULATION COURSES ET MARCHÉ

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrent·es, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits, d'annuler les épreuves au dernier moment comme de l'arrêt au cours de son déroulement. A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

Article 18 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un·e participant·e atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement de « La Mirabal 2024 » et qu'elle·il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.